

Introduction

Le EU Trader Portal est un guichet électronique développé par DG TAXUD qui vous permet de demander une autorisation douanière transfrontalière (qui concerne plusieurs États membres de l'UE), de vérifier le statut et la progression de votre demande et de gérer votre autorisation après délivrance.

Actuellement, **22 types d'autorisations** sont gérées par le EU Trader Portal (TP)¹ :

CODE	TITRE	Compétence
RSS	Lignes maritimes régulières	Douane 1
ACP	Emetteur agréé	Douane 1
ACT	Destinataire agréé pour les opérations TIR ²	Douane 1
ACR	Expéditeur agréé sous le régime du transit de l'Union ²	Douane 1
ACE	Destinataire agréé sous le régime du transit de l'Union ²	Douane 1
SSE	Scellé d'un modèle spécial ²	Douane 1
ETD	Utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane	Douane 1
TRD	Déclaration de transit avec un jeu de données restreint	Douane 1
IPO	Perfectionnement actif	Douane 1
OPO	Perfectionnement passif	Douane 1
EUS	Destination particulière	Douane 1
TEA	Admission temporaire	Douane 1
CWP	Entrepôt douanier	Douane 1
TST	Exploitation d'installations de stockage temporaire	Douane 1
CVA	Simplification concernant la valeur en douane	Douane 2
SDE	Déclaration simplifiée	Douane 2
CCL	Centralised clearance (dédouanement centralisé)	Douane 2
EIR	Entry in the declarant's records (inscriptions dans les écritures du déclarant)	Douane 2
SAS	Self-Assessment (auto-évaluation)	Douane 2
CGU	Garantie globale	/
DPO	Report de paiement	/
AWB	Peseur agréé de bananes	/

¹ L'utilisation du TP par les opérateurs économiques se fera progressivement. Actuellement, seules les demandes liées aux autorisations transfrontalières de la compétence de l'équipe **Douane 1** doivent être introduites via le TP.

² Par définition, ce type d'autorisations ne concerne qu'un seul Etat membre et ne doit donc pas être géré via le TP.

Etape 1. Enregistrement à la Sécurité Sociale

Au préalable, l'entreprise doit disposer d'un accès sécurisé sur le portail de la Sécurité Sociale.

Le représentant légal de l'entreprise peut s'auto-désigner comme gestionnaire d'accès principal (GAP) ou désigner un autre GAP qui désignera à son tour un ou des gestionnaire(s) d'accès (GA)³. Ces GA(P) seront les personnes qui pourront assigner le rôle 'TAXUD' nécessaire pour accéder au Trader Portal. La désignation du GAP se fait via l'application '[Gestion des Gestionnaires d'Accès](#)'. Pour en savoir plus au sujet de cette procédure, consultez le [Step-by-Step Guide](#) ou les liens ci-après.

Comment désigner le gestionnaire d'accès principal (GAP) ?

https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/applications-da/enregistrement-et-configuration/administration-des-3.

Comment désigner un gestionnaire d'accès (GA) ?

https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/applications-da/enregistrement-et-configuration/administration-des-5.

Pour plus d'information

A ce stade du processus, si vous rencontrez des problèmes d'accès, veuillez contacter la Sécurité Sociale:

- Email: https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/general/contactcenter/index.htm
- Téléphone: 02/511.51.51

³ Appelé parfois également 'gestionnaire local'.

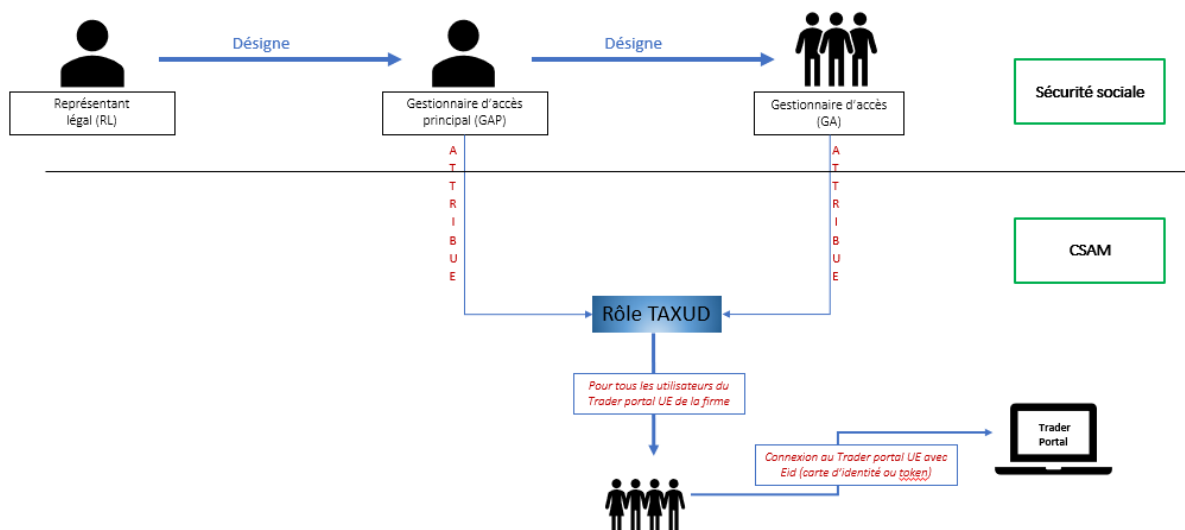
Etape 2. Assigner le rôle TAXUD

Afin d'être reconnu comme utilisateur du Trader Portal, vous devez disposer du rôle 'TAXUD'.

Le GA(P) doit créer une invitation pour faire accepter le rôle 'TAXUD' aux utilisateurs via l'application '[Ma Gestion des rôles eGov](#)'⁴.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le manuel pour les gestionnaires d'attributions de rôles : https://rma-help.fedict.belgium.be/sites/default/files/content/download/files/20140325_rma_manuel_utilisateurs_pour_les_gestionnaires_dattributions_de_roles_2.0_fr.pdf

Schématiquement



⁴ Nous vous conseillons de suivre la procédure d'attribution d'un rôle via une invitation. Plus d'informations sur https://www.aideacces.be/185-Administration_des_roles_copy.html

Etape 3. Accès au Trader Portal

Veillez maintenant accéder au [Trader Portal](#).

Entrez les informations demandées.

Sélectionnez le domaine « Customs » et le pays « Belgium ».

Choisissez ensuite le type d'acteur 'Customs representative' ou 'Economic Operator' et si vous agissez au nom de 'Moi-même' (c'est-à-dire votre entreprise) ou 'la personne (physique ou morale) suivante' (= délégation).

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION TAXUD
UUM&DS
tification TAXUD

D'où provenez-vous? (Where Are You From? - WAYF)

Sélectionnez le domaine de l'application à laquelle vous demandez l'accès

Customs

Sélectionnez le pays dans lequel vous souhaitez être authentifié

Belgium

Sélectionnez le type d'acteur

Veuillez sélectionner...

J'agis au nom de:

Moi-même

La personne (physique ou morale) suivante avec:

Je consens à fournir les informations de mon profil d'identité et à les partager avec UUM&DS et les SIE des douanes

Soumettre

La délégation

L'entreprise délégante doit créer la délégation à l'entreprise déléguée en se connectant sur l'URL <https://customs.ec.europa.eu/taxud/uumds/admin-ext/> et en suivant les étapes reprises dans le manuel⁵ :

https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/2_eo_manual_uumds_0.2_en.pdf

Le Trader Portal

La Commission européenne a élaboré des guides d'utilisateurs (End Users Documentation) pour chaque type d'autorisation pouvant être introduite via le Trader Portal européen. Vous pouvez les télécharger [ici](#).

⁵ Section 2.10.1. Creating a delegation by delegator.

Pour plus d'information

Pour plus d'information relative au EU Trader Portal, veuillez consulter les pages Internet suivantes (en anglais ou en français) :

- EN : https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/customs-procedures/customs-decisions_en.
- FR : https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/customs-procedures/customs-decisions_fr.

Si vous avez un problème concernant l'administration des rôles, veuillez contacter le Helpdesk PLDA à l'adresse : plda.helpdesk@minfin.fed.be.

Si vous avez une question concernant votre demande d'autorisation, veuillez contacter votre gestionnaire de dossier, dépendamment du type d'autorisation (voir plus [haut](#)) à l'adresse :

- Douane 1 : da.ops.douane1@minfin.fed.be;
- Douane 2 : da.ops.douane2@minfin.fed.be;

Attention ! Afin d'assurer le bon suivi de votre demande, veuillez préciser dans l'objet de votre email 'TP – ISSUE - le code à 3 lettres du type d'autorisation pour lequel vous rencontrez un problème (voir plus [haut](#)) – EORI – Nom de votre société'.

Exemple : TP – ISSUE – IPO - BE0806153934 - Belgian Exporter UUMDS2.